

Cadre général

DAREEN – service espaces naturels et paysages

Programme 106 – Espaces naturels et randonnées

Description de l'action actuelle :

Les boisements propriétés du Conseil général (900 ha) sont soumis au régime forestier, et font l'objet d'une gestion encadrée par l'Office national des forêts (ONF). L'objectif principal de cette gestion est le respect des écosystèmes, la production de bois étant secondaire au titre de la politique espaces naturels sensibles du Conseil général. C'est ainsi que les boisements départementaux s'étendent en superficie et que leur gestion écologique se développe.

Axe n° 12: préserver notre cadre de vie / objectif 2: protéger et gérer le patrimoine naturel

Axe n° 11: prévenir les risques naturels / objectif 4: participer aux engagements internationaux sur le climat

Description du projet

Objectifs : Valoriser et développer la gestion durable des boisements du Finistère:

- Contribution à la lutte contre l'effet de serre, maintien des capacités de production biologique, protection de la biodiversité, des sols et des eaux ; maintien du bon état sanitaire,
- Incitation des partenaires du Conseil général à intégrer une démarche de qualité environnementale dans la production et dans la consommation (utilisation de bois de pays certifiés au détriment des bois exotiques) ;

Description du projet :

1. *bénéficiaires:* le public fréquentant les espaces naturels sensibles, les finistériens
public cible : - les agriculteurs et les propriétaires forestiers ;
- les acteurs de la filière bois, les entreprises forestières
2. *Présentation du contenu du projet :* Il s'agit de **labelliser les boisements départementaux** en obtenant le label PEFC (label européen de gestion durable des forêts). La certification PEFC est un engagement du propriétaire à respecter le cahier des charges du label, qui comprend 19 objectifs qualitatifs. Cette certification permettra au Conseil général de **promouvoir la gestion durable des forêts** auprès de ses partenaires et des bénéficiaires de subventions. Un lien sera fait avec la filière bois-énergie.
3. *Moyens et coûts :* L'adhésion est de 500 € environ pour cinq ans. Mise en œuvre des clauses du label par l'ONF et contrôle par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Modifications proposées par rapport à l'existant :

- Certification de la gestion durable des forêts permettant d'en faire la promotion ;
- Suivi d'un référentiel de qualité permettant de progresser encore dans la gestion durable ;
- Proposition à la vente de bois certifiés pour le bois d'œuvre, l'industrie papetière, et le bois de chauffage ;
- Incitation des propriétaires forestiers à labelliser leurs boisements et incitation des consommateurs à utiliser des bois de pays certifiés non exotiques ;

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

Pratique de gestion des forêts déjà conforme au cahier des charges, engagement officiel du Conseil général à formaliser en adhérant au label PEFC

Indicateurs de suivis : Nombre d'hectares labellisés et pourcentage de contrôles positifs du CRPF du respect des 19 clauses

Délais : démarrage en 2007

Acteurs

Elu référent : Chantal SIMON GUILLOU

Chef de projet/Référent : Gérard GARNIER

Partenaires internes : service cadre de vie, logements, déchets (filiale bois énergie)

Partenaires externes : Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière, Collectivités locales